

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 47/1956 (1956)

Artikel: L'educateur spécialisé
Autor: Pahud, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ques d'observation et d'expérimentation et interpréter leurs résultats. Mais, pour enseigner, il faut reléguer au second plan cet appétit de comprendre et mettre au premier de la patience, de la simplicité, de la ténacité ; le souci d'adapter pratiquement l'enfant, d'obtenir de lui un petit progrès doit être au moins aussi marqué que celui de pénétrer plus avant dans la connaissance des mécanismes mentaux et de fonder sur elle des rénovations.

ANDRÉ REY

*Professeur à l'Institut des Sciences de l'Education
de l'Université de Genève.*

L'Éducateur spécialisé

HISTORIQUE

Pour recevoir les enfants et adolescents atteints de troubles ou de déficiences de l'intelligence, du caractère ou du comportement, il n'y eut longtemps, chez nous comme dans les autres pays, que des internats où le personnel chargé de ces jeunes en dehors des heures de classe et d'atelier remplissait un simple rôle de « surveillants ». Qu'on les appellât de ce nom, ou « gardiens » dans les « maisons de correction », les quartiers pénitentiaires réservés aux jeunes délinquants, ou « moniteurs » dans une période plus proche de nous, ces agents ne faisaient l'objet que d'un recrutement médiocre ou temporaire. Jamais ils n'étaient soumis à aucune espèce de formation préalable à l'exercice de leurs fonctions. Sauf — est-il besoin de le dire ? — lorsqu'il s'agissait d'instituteurs ou de maîtres professionnels qui ajoutaient à leurs lourdes tâches d'enseignement la responsabilité de la surveillance des enfants ou adolescents en dehors des heures de classe ou d'atelier. Le temps n'est pas si lointain où l'instituteur d'internat pour enfants inadaptés commençait sa journée à 6 heures du matin pour l'achever, dans l'état de fatigue que l'on imagine, après 8 heures du soir.

Comment espérer, dans ces conditions, qu'une véritable éducation soit administrée ?

Il fallut attendre, en France par exemple, la veille de la seconde guerre mondiale, avec les premières tentatives de réforme de l'éducation surveillée sous l'impulsion de M. Jacques Guérin-Desjardins et les efforts de directeurs d'institutions publiques, puis le début de l'occupation du territoire par les troupes allemandes, avec la création de

Centres de rééducation d'un esprit nouveau comme celui de Ker-Goat en Bretagne, la mise en place d'Associations régionales de sauvegarde de l'enfance, la fondation enfin, depuis 1943, d'Ecoles de formation pour éducateurs spécialisés, pour que cette nouvelle catégorie de personnel s'implantât peu à peu en France dans les établissements pour jeunes socialement inadaptés.

Chez nous, c'est à l'issue de la seconde guerre mondiale que s'ouvrit le premier cours pour éducateurs spécialisés : le Cours international de moniteurs, à la Grande Boissière à Genève, qui sut répondre de belle façon aux besoins de l'immédiate après-guerre dans les maisons d'enfants des pays européens décimés. Faute de moyens matériels, la Grande Boissière dut fermer ses portes. Un vide se créa, sensible à beaucoup, qui appelaient de leurs voeux la recréation d'une école de cadres capable de répondre aux besoins exprimés, dont l'urgence et l'ampleur ne se taisaient pas. Des voix s'élevaient, celles de directeurs d'établissements pour enfants et adolescents inadaptés, celles de responsables de Chambres de mineurs, d'Offices sociaux, qui demandaient l'ouverture d'une école spécialisée. L'Ecole d'Etudes sociales de Genève offrit son patronage, une équipe de techniciens — médecins, psychologues, pédagogues, juges de l'enfance, directeurs et directrices de maisons, assistantes sociales — offrit ses concours. Des appuis financiers furent sollicités. Ces conditions réunies exprimaient, de façon claire, que l'œuvre accomplie par feu le Dr Lucien Bovet portait ses fruits, et que l'évolution de nos maisons de rééducation continuait sa marche.

Il est nécessaire d'analyser brièvement cette évolution et d'y situer l'éducateur spécialisé, son rôle et sa formation.

EVOLUTION

On peut parler non seulement d'évolution, mais de révolution. Une conception nouvelle de l'enfant inadapté a remplacé l'ancienne conception. La préoccupation d'aujourd'hui est de tenter, par tous les moyens que proposent la pédagogie, la psychologie et la médecine, de traiter, de soigner, de fortifier. Nos maisons d'éducation ressemblent de plus en plus à des hôpitaux, où l'on s'efforce de guérir les maladies de l'âme, du cœur et de l'esprit des enfants et des adolescents. A la préoccupation d'antan de « parquer » les enfants et adolescents dissociaux, pour les mettre hors d'état de nuire, a fait place la préoccupation de les extraire, pendant le moins de temps possible, de la vie normale, pour essayer de les soigner et de les rendre en meilleur état à la société.

C'est là une solution d'espérance, plus compliquée, plus subtile, plus difficile que la solution négative de la mise à l'écart pure et simple, dont le but est la protection à courte vue de la société. La psychologie

moderne, la psychiatrie, la pédagogie nouvelle, sont sans aucun doute à la base de ce renouveau. On y discernera aussi une saine réaction de l'esprit et du cœur à l'égard de notre société moderne, productrice féconde d'inadaptés de toutes sortes pour qui les méthodes autoritaires et collectives ne sont plus de mise. La science d'aujourd'hui a confirmé d'éclatante façon ce que les poètes et les mères de famille savent depuis toujours : la nécessité de l'amour. Et si nous savons, nous, la quantité et la qualité d'amour que nous devons porter à nos enfants pour les aider à grandir, en stature et en sagesse, ne saurons-nous pas qu'il en faut encore plus à ceux qui ont de la peine à grandir ? Et si nous savons, nous, la quantité et la qualité d'amour que nos enfants doivent pouvoir nous porter, ne saurons-nous pas que les enfants malheureux des autres doivent trouver sur leur chemin un visage à aimer ? La lourde et anonyme collectivité de la maison d'éducation ancienne manière ne peut permettre cet échange affectif indispensable au développement de la personne. Elle a fait place, dans bon nombre de nos maisons, à l'organisation par groupes, par équipes, par familles, au sein desquels il devient possible d'appliquer, non pas une discipline collective et forcément autoritaire, mais un véritable système éducatif, fondé sur la connaissance de chaque enfant ou adolescent, et fécondé par l'affection qu'on peut lui porter et qu'il peut rendre. C'est dans un monde à sa mesure — du type familial — que l'enfant peut se développer. L'amitié collective du surveillant de 60 enfants ne porte que peu de fruits. Celle de l'éducateur aux huit, dix ou douze enfants de son groupe est certes plus féconde : elle est déterminante pour leur réadaptation au milieu et leur réconciliation avec la société. L'évolution d'un certain nombre de nos maisons permet donc aujourd'hui la connaissance approfondie des enfants et adolescents qui leur sont confiés, facilitée par leur organisation nouvelle, et le concours, largement sollicité, des Offices médico-pédagogiques cantonaux, qui déleguent médecins et psychologues — dans la mesure où leurs trop maigres effectifs les y autorisent — dans nos maisons.

Importance retrouvée du rôle de l'affectivité, organisation nouvelle, connaissance individuelle des enfants, concours de la science, autant d'illustrations de l'évolution des maisons d'éducation et de leur rôle thérapeutique. La préoccupation de réadaptation, de réintégration est aujourd'hui commune à beaucoup de nos établissements spécialisés. Leur but est d'aimer, de connaître et d'agir, dans la perspective positive du retour à la vie normale.

RÔLE DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Voici le moment venu de situer précisément, dans l'évolution esquissée, le rôle de l'éducateur spécialisé. Affirmons d'emblée que l'enfance et l'adolescence inadaptées n'entendent pas s'assurer l'exclu-

sivité de ce terme très général d'éducateur. Il n'y a, dans cette désignation, aucune intention dépréciative à l'égard des professions enseignantes. C'est à l'instar des pays de langue française que nous appelons éducateur spécialisé ou éducatrice spécialisée celui ou celle qui exerce ses fonctions, à titre professionnel, en dehors des heures de classe ou d'atelier, auprès d'enfants ou d'adolescents difficiles, inadaptés ou délinquants dans les établissements qui leur sont destinés. Il ne s'agit donc pas d'instituteurs ou de professeurs chargés d'administrer un enseignement scolaire ou professionnel, ni de moniteurs plus ou moins bénévoles, auxiliaires et subalternes, mais de personnes spécialisées dans l'éducation ou la rééducation des enfants et adolescents en difficultés. Il ne peut être question d'établir une discrimination de valeur entre « l'éducateur enseignant » et « l'éducateur éduquant ». Mais il fallait bien trouver un terme correspondant au métier, une étiquette illustrant le contenu. « Educateur spécialisé » nous paraît juste et fidèle pour désigner ce métier nouveau, appelé déjà à jouer sa partie parmi la nombreuse et diverse corporation des hommes et des femmes qui consacrent leur vie à la jeunesse. Ce terme est utilisé en France, en Belgique, et jusqu'aux Etats-Unis qui le font figurer en français dans les textes.

Définir ce métier n'est pas facile. C'est une entreprise aussi hardie que celle qui consisterait à cerner les aspects innombrables du métier de père ou de mère de famille, avec lequel la fonction dont nous parlons présente de nombreuses analogies. L'éducateur et l'éducatrice sont aujourd'hui les piliers de la maison d'éducation nouvelle. C'est lui, c'est elle, parfois les deux ensemble, le chef de groupe, ou d'équipe, ou de famille, responsable devant la direction d'une unité dont l'importance numérique est variable, mais qui tend, logiquement, à diminuer de plus en plus. A lui, à elle, d'aimer les gosses qui lui sont confiés. D'une affection éclairée et lucide. A lui, à elle, d'être celui ou celle qu'on peut aimer. Ce n'est pas facile. L'éducateur assume les responsabilités d'un père des enfants des autres. Il n'y a pas, entre les enfants et lui, le courant naturel d'affection d'un fils pour son père et réciproquement. C'est un lourd handicap, souvent impossible à combler, qui met d'emblée l'éducateur dans une situation affectivement déficitaire qu'il doit avoir consciemment acceptée. A cette difficulté initiale s'ajoute le fait qu'il représente l'autorité, et que la plupart des enfants et adolescents inadaptés ont connu une fausse image de l'autorité. Soit qu'elle n'ait pas existé, ou bien qu'elle se soit manifestée à la manière sèche et brutale, par exemple. Sans oublier que c'est, dans la majeure partie des cas, une décision de l'Autorité qui amène l'enfant ou l'adolescent en maison d'éducation. Pour lui, l'éducateur est le représentant de cette Autorité qui le prive de sa liberté : la police, le gendarme, le juge, l'ennemi. Réconcilier des enfants ou des adolescents surtout avec une image harmonieuse de l'autorité n'est pas

une mince entreprise. A l'éducateur pourtant de la mener à chef, du mieux qu'il pourra. A lui d'essayer de faire ce qui n'a pas été fait, de refaire ce qui a été mal fait. Par son enthousiasme, sa bonté, son tact, son dynamisme, son intelligence, son intuition, son imagination, sa maîtrise de lui-même, sa générosité, son sens familial. Qui oserait, aujourd'hui, traiter cet homme ou cette femme, de haut et du bout des lèvres, de « surveillant » ou de « personne bien dévouée » ? Ce temps, hélas ! n'est pas révolu. Il faut hâter sa disparition, en prenant conscience de la grandeur de ce métier, à la fois amour, art et science. Apprend-on l'art et l'amour ? Et la science est difficile qui donnera les armes à l'éducateur spécialisé pour s'entretenir et collaborer avec le médecin, le psychologue, le juge, l'assistant social, les parents, les autorités, l'instituteur, le maître d'atelier, l'aumônier. L'éducateur d'aujourd'hui doit pouvoir parler d'égal à égal avec tous les travailleurs sociaux qui touchent, de près ou de loin, à l'enfance inadaptée. Problème de connaissances, sans doute, problème de personnalités surtout. Le témoignage de l'éducateur qui partage la vie de l'enfant doit pouvoir être considéré aujourd'hui comme un apport fondamental à la connaissance de l'enfant. L'observation, menée par un éducateur spécialisé, est l'un des matériaux essentiels qui fondera la décision directoriale ou médicale qui doit suivre. Le traitement, indiqué par le médecin-psychiatre, c'est à l'éducateur au premier chef qu'il appartient de l'appliquer. Ce personnage « éducateur » est l'un des premiers rôles du drame que représente la vie — et l'avenir — d'un enfant inadapté. Sa responsabilité est de tous les moments de la vie enfantine. Le lever, le coucher, la toilette, les repas, les récréations, les heures de loisirs, les jours de congé, les dimanches, les vacances, les fêtes. A lui de savoir présenter les aspects gris de la vie d'internat sous une forme positive et entraînante. A lui de faire de la routine quotidienne un cadre stable et apaisant. A lui de donner, ou d'aider à faire reprendre, de bonnes habitudes qui durent, dans le domaine de la toilette, de l'hygiène, de l'ordre ; de combattre le laisser-aller, la négligence, en encourageant, en stimulant, en aidant, en montrant, en payant de sa personne, en étant lui-même un « type sensationnel » dans les petites choses. A lui les connaissances et les aptitudes artistiques et pratiques capables de déclencher en ses gosses l'intérêt pour le chant, les jeux, la danse, les histoires, la peinture, l'art dramatique, le modelage. A lui l'intuition pour savoir présenter, suggérer, au bon moment, le jeu ou l'activité qui détendra l'atmosphère, ou aidera tel ou tel enfant à prendre confiance en lui-même.

On ne dira jamais assez l'importance d'une juste conception des loisirs dans l'éducation de l'homme moderne. A plus forte raison dans l'éducation et la rééducation des inadaptés. Le secteur des loisirs, dans la maison d'éducation, tombe sous la responsabilité de l'éducateur et de l'éducatrice. C'est pour eux un puissant moyen d'observation

et d'éducation tout à la fois, souvent même une possibilité d'orientation professionnelle efficace. Il ne fait aucun doute que l'esprit de l'éducation active, transposé dans les activités de loisirs en établissement de rééducation, apporte aux enfants et adolescents de remarquables possibilités de revalorisation et d'épanouissement. A l'éducateur de savoir utiliser ce magnifique arsenal d'activités pratiques, manuelles et artistiques, en sachant mettre la main à la pâte, en étant l'exemple, le modèle à imiter et à aimer, en restant lui-même.

De tels éducateurs, incarnant cette figure idéale, existent. Ils sont à l'œuvre dans notre pays depuis des années. C'est à eux que nous devons l'heureuse évolution esquissée plus haut. Ils travaillent dans des conditions difficiles, en petit nombre, ne ménageant ni leurs talents ni leurs peines. Il importe de les soutenir, de les aider, afin que l'heureuse évolution de nos institutions spécialisées se poursuive. C'est dans ce but que s'est ouvert à Lausanne, en 1954, un « Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance inadaptée », placé sous le patronage de l'Ecole d'études sociales de Genève et la responsabilité d'une commission consultative présidée par le Dr Jacques Bergier, successeur du Dr Lucien Bovet à la tête de l'Office médico-pédagogique vaudois.

LA FORMATION DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Ce Centre s'est inspiré de nombreuses et fécondes expériences tentées en France, en Hollande et en Belgique depuis une quinzaine d'années, dans le domaine de la formation des éducateurs spécialisés, ainsi que des études et congrès effectués notamment par l'Union internationale de protection de l'enfance (U.I.P.E.), l'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés (A.I.E.J.I.) et l'UNESCO. Voici le résumé des buts particuliers à un tel Centre, fixé par la Conférence de l'U.I.P.E. à Amersfoort en 1949 :

1. Assurer la formation personnelle et sociale de l'éducateur, en vue de lui permettre le maintien d'un bon équilibre mental et de renforcer l'efficacité de ses aptitudes à l'exercice de sa profession.
2. Donner à l'éducateur une culture intellectuelle et esthétique.
3. Faire acquérir à l'éducateur une connaissance approfondie des divers aspects de la personnalité de l'enfance et de son développement sans négliger les données de la psychologie en profondeur.
4. Faire acquérir à l'éducateur les techniques éducatives nécessaires et permettre le développement de certaines d'entre elles pour lesquelles il se sent particulièrement attiré et doué.

De tels buts ne peuvent être atteints que par un enseignement harmonieux, théorique et pratique, mettant en œuvre :

- a) des cours (enseignement oral direct) ;
- b) des exercices pratiques allant des applications scientifiques jusqu'aux techniques du jeu et des loisirs sans omettre les moyens d'expression artistique ;
- c) des stages institués en liaison avec des organismes agréés. L'étudiant doit effectuer un certain nombre de stages d'information dans des services de types divers où il sera mis en contact direct avec des enfants et avec des problèmes sociaux, et un stage de longue durée dans un centre de rééducation ;
- d) des exercices d'entraînement à la vie en commun au cours desquels les éducateurs mèneront la vie de l'internat groupés en équipes.

Le Centre de Lausanne s'efforce de respecter ces normes. Il s'est ouvert en avril 1954 à Vennes sur Lausanne, au rez-de-chaussée d'une vieille ferme, mise gracieusement à disposition par le comité et la direction de l'Institut médico-pédagogique du Châtelard. Cette institution a pris une part décisive dans la création du Centre. Il se trouve actuellement au chemin du Trabandan 26, à Lausanne, dans un immeuble satisfaisant mieux à son développement et à sa destination.

VIE COMMUNAUTAIRE

Nous y pratiquons la vie d'internat, persuadés que nous sommes que la vie de groupe est la condition fondamentale de la formation humaine que nous nous efforçons d'apporter. Une vie de groupe bien comprise peut être le catalyseur qui permet aux problèmes personnels de se poser, et souvent, de leur trouver une solution. La modeste expérience que nous avons aujourd'hui nous permet d'affirmer l'utilité et la haute valeur de cette formation communautaire. La vie d'une petite collectivité mixte pose à ses membres de nombreux problèmes personnels et collectifs qu'ils s'efforcent d'analyser objectivement, dans le but d'acquérir la maturité affective et sociale indispensable à de futurs éducateurs. N'oublions pas que la tâche quotidienne de l'éducateur spécialisé consiste à permettre à des conflits de s'exprimer. Il le fera d'autant mieux qu'il aura lui-même acquis un certain équilibre. D'autre part, l'éducateur est appelé à partager, dans l'exercice de son métier, la vie d'un internat. Celle-ci suppose la soumission à des règles qu'il est essentiel d'avoir intérieurisées pendant le temps d'études déjà.

SÉLECTION

Les épreuves de sélection sont l'expression de notre désir de n'accueillir que des candidats aptes à la vie sociale, sur le chemin de leur maturité affective, et intellectuellement capables d'assimiler

l'enseignement proposé. La Commission d'admission est composée d'un directeur d'établissement, d'un médecin-psychiatre et du directeur du Centre, qui sont convenus de ne prendre leurs décisions qu'à l'unanimité. L'âge d'admission a été fixé à 19 ans. Un curriculum vitae, trois références, un certificat médical sont exigés. Une santé solide, des aptitudes physiques et sportives sont nécessaires à l'exercice de ce métier. Les candidats doivent se prêter à un entretien avec le directeur, ainsi qu'à un entretien avec le médecin-psychiatre et, pour ceux qui ne possèdent pas un diplôme secondaire ou un certificat d'apprentissage, à un examen de culture générale. L'entretien psychiatrique est particulièrement important. Il nous a permis d'éliminer des candidats douteux, des indésirables, des fourvoyés, des inadaptés, des déséquilibrés. Les candidats doivent en outre accomplir, avant le début des cours, un ou des stages d'essai, de deux à trois mois, dans un établissement de rééducation. C'est là une épreuve indispensable, certainement difficile pour le candidat, qui est alors l'objet d'une observation attentive de la part de la direction et des collaborateurs de l'établissement. Un tel stage permet de se rendre compte si le candidat présente les qualités de contact indispensables avec les enfants et le personnel. C'est aussi l'occasion pour le candidat de voir de près ce qui l'attend. Le stage probatoire est la dernière épreuve de sélection. Il est presque toujours la confirmation du sentiment du médecin et du directeur. La plupart des éliminés le sont donc avant le stage d'essai. Il est intéressant de constater que l'élimination la plus importante s'effectue naturellement, sans que nous ayons à intervenir directement, soit par la simple prise de connaissance du programme et des conditions du Centre, soit par l'entretien avec le directeur qui estime de son devoir de ne rien voiler des difficultés et des embûches du métier, ni des conditions matérielles actuellement encore nettement insuffisantes. Nous avons admis jusqu'à maintenant 26 élèves, après avoir été en contact avec plus de 250 personnes intéressées par notre école. Six ont été éliminés en cours d'études ou de stages. La première volée compte actuellement sept élèves, la seconde cinq et la troisième huit (onze hommes et neuf femmes d'une moyenne d'âge à l'entrée d'un peu plus de 22 ans). Nous comptons, parmi les garçons, trois dessinateurs-techniciens, trois ébénistes, deux mécaniciens, un électricien, un musicien, un employé postal bachelier ; parmi les filles, trois gouvernantes d'enfants, une téléphoniste, une couturière, une fille de paysan et trois bachelières.

PLAN D'ÉTUDES

Notre plan d'études se présente de la manière suivante : au début d'avril, stage d'introduction dans le cadre des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (C.E.M.E.A.). Puis, pour les jeunes

gens, stage d'éducation physique à l'Ecole fédérale de Macolin. Pour les jeunes filles, stage ménager. Les cours commencent à fin avril, pour se terminer à fin mars de l'année suivante, interrompus par un stage de quatre semaines en colonies de vacances d'été et deux périodes de vacances. Les examens de fin de cours ont lieu en mars. Ils sont suivis de deux stages ; le premier de six mois, dans un établissement de Suisse romande ; le second, de cinq mois, peut s'accomplir à l'étranger. Le mois d'avril de l'année qui suit permet un « mois de retour » au Centre, occupé par des entretiens, des séminaires, et la recherche d'une documentation pour la préparation d'un travail de diplôme. Le diplôme est décerné par l'Ecole d'Etudes sociales de Genève lorsque le mémoire est achevé et qu'une troisième année de pratique professionnelle rémunérée a été accomplie. Une journée par semaine, pendant la première année, est réservée à la vie avec les enfants, dans les établissements spécialisés de la région lausannoise. Le programme des études comprend des cours de sociologie, de droit et législation sociale, de biologie, d'anatomie, de premiers soins, de psychologie, de psychopathologie, d'observation, de pédagogie, de comptabilité, de dactylographie, de technologie alimentaire, ainsi que des cours pratiques de travaux manuels, d'éducation artistique, d'éducation physique et de jeux. Des visites, des conférences, des entretiens, des cours spéciaux viennent compléter ce programme. L'enseignement est assuré par des personnes expérimentées et connaissant les problèmes de la rééducation.

RECRUTEMENT

Nous avions conscience, à l'heure où le Centre de formation d'éducateurs ouvrait ses portes, que le premier de ses soucis serait le recrutement de ses élèves. Ce souci existe toujours. Comment attirer des hommes et des femmes à ce métier d'éducateur ? Par une propagande bien faite, sans doute, ne laissant échapper aucune occasion d'informer le public, la jeunesse en particulier, sur la profession méconnue d'éducateur spécialisé. Mais avons-nous le droit, parce que la jeunesse est désintéressée et prête à saisir l'hameçon d'un métier dévorant de ne lui montrer qu'une face, l'heureuse face, de cette profession ? L'heureuse face de ce métier, c'est sa nouvelle jeunesse, provoquée par l'évolution positive d'un grand nombre de maisons : les méthodes collectives et disciplinaires ont cédé le pas aux mesures éducatives. On abandonne la notion de punition inconditionnelle pour lui substituer l'intention d'aide et de compréhension. L'esprit nouveau a influencé l'architecture. Des constructions nouvelles s'édifient, prêtes à accueillir non plus des « compagnies » d'enfants, mais des équipes, des groupes, des familles, au sein desquels il devient possible d'exercer une véritable influence éducative, avec la collaboration efficace des sciences de l'éducation. Comme tout cela est facile et agréable à dire !

Quelle puissance de persuasion contient ce petit tableau à l'usage de l'apprenti éducateur ! Comment y résister si l'on ajoute le couplet — séduisant et flatteur — des qualités de l'éducateur : dynamisme, enthousiasme, intelligence, imagination, etc. ! Et le couplet sur les joies de la collaboration, de l'esprit d'équipe et de l'amitié ! Tournons la médaille... Il y a la jalouse, la rivalité, la mesquinerie. Les siennes et celles des autres, exaspérées par la vie commune. Il y a le divorce entre la théorie et la pratique. Il y a la difficulté de s'évader, parce que la maison est éloignée d'un centre urbain, et que les communications sont rares et coûteuses. Il y a la difficulté à être serein. A aimer. A pardonner. Il y a les enfants, qui vont souffrir de la rancœur d'un sacrifice non accepté. Nous avons tous constaté que ceux, hommes ou femmes, qui ont le profond et valable désir de faire profession d'éducateur, ne se préoccupent pas, au départ, de ce qui, un jour, fera obstacle à leur bonheur professionnel ou personnel. Et c'est là souvent le signe de la qualité de leur vocation. Le problème matériel ne se pose pas. L'idéal n'a pas encore besoin de socle. Avons-nous le droit de les laisser dans l'ignorance de la réalité ? Avons-nous le droit d'être complices de lourds échecs, préjudiciables aux enfants ? Avons-nous le droit de venir grossir la cohorte des profiteurs de la bonne volonté ?

Aujourd'hui, dans nombre de maisons, c'est l'aventure matérielle qui est proposée à l'éducateur, inconciliable avec la liberté du cœur et de l'esprit, sollicitée impérieusement par l'enfant. Aujourd'hui encore, dans nombre de maisons, c'est le surmenage, le manque de détente, de vacances, de congés, le logement précaire, l'insécurité financière, d'où l'instabilité et l'anarchie dans l'effort éducatif.

Le problème du recrutement des cadres et du même coup du personnel des établissements pour enfants et adolescents serait donc résolu par une augmentation générale et substantielle des salaires, l'organisation équitable des horaires, des congés, des vacances, des logements, des possibilités de mariage, l'institution généralisée des retraites, des assurances sociales et des contrats d'engagement ? Non, sans doute. Il ne s'agit pas seulement d'une valorisation matérielle, mais d'une valorisation morale et sociale de la profession d'éducateur. Mais l'une ne va pas sans l'autre. Elles ne sauraient être entreprises que parallèlement et conjointement.

ORGANISATION DE LA PROFESSION

C'est dans cette double perspective que le Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles a pris l'initiative de créer une Commission d'études de la profession d'éducateur spécialisé, afin de jeter les bases de l'organisation de la profession. Il n'y a là rien de neuf ni de révolutionnaire. En 1949, la Conférence de l'U.I.P.E. à Amersfoort proclamait déjà :

« Qu'elle s'exerce dans un cadre public ou dans un cadre privé, la profession d'éducateur doit faire l'objet d'un « statut » qui en fixe les devoirs et les droits. Ce statut, complété par des dispositions spéciales, visera à donner à la profession d'éducateur le rang social, la stabilité et la sécurité qui sont l'indispensable contrepartie d'exigences élevées.

La Conférence émet le vœu qu'il soit notamment tenu compte des points suivants :

1. La situation matérielle des éducateurs doit être au moins supérieure à celle des instituteurs primaires non spécialisés et il faut prévoir une échelle d'avancement telle que les directeurs d'établissements soient dans une situation matérielle au moins équivalente à celle d'un directeur d'établissement d'enseignement secondaire.
2. La profession d'éducateur doit être exercée dans des conditions d'hygiène mentale satisfaisantes. Cela comporte notamment :
 - a) un horaire de travail permettant au personnel de se consacrer à sa famille et de garder un bon contact avec la vie hors de l'établissement ;
 - b) des facilités pour son perfectionnement ;
 - c) des vacances annuelles payées de cinq semaines au moins ;
 - d) pour le personnel interne, des conditions de confort et de logement privé satisfaisantes.
3. Par une réglementation appropriée de l'avancement, par des dispositions spéciales concernant l'âge de la retraite et par toutes autres mesures qui paraîtront utiles ou désirables, on s'efforcera de tenir compte de la rapide usure des éducateurs en leur donnant la possibilité de quitter leur profession avant que la fatigue les ait rendus définitivement inaptes à l'exercer avec succès. »

La France, depuis 1948, par la création de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés, s'est attaquée à l'organisation de la profession, et a obtenu déjà des résultats appréciables. Nous pouvons nous inspirer de cet exemple. Prendre en main son présent et son avenir est la preuve de la vie d'un corps de métier. La profession d'éducateur doit administrer aujourd'hui cette preuve au pays. Elle doit se manifester et apporter le témoignage concret de son existence et de la hauteur de son idéal. Les responsables que nous sommes de la formation des éducateurs ne peuvent rester étrangers à ce problème et se doivent d'appuyer vigoureusement l'effort qui s'entreprend chez nous.

L'éducateur spécialisé mérite le respect et l'estime de la société. C'est l'heure pour lui de prendre place au milieu de ses pairs. S'il apporte avec lui sa jeunesse et sa brève expérience, il est animé de la conviction d'être un membre indispensable de la grande famille des éducateurs.

CLAUDE PAHUD

*Directeur du Centre de Formation d'éducateurs
pour l'Enfance inadaptée.*